

LB

RAPPORT D'ANALYSE N° 66476-20-150 rev. 0



Mairie d'EVETTE-SALBERT

27 FEV. 2020

Accréditation
n° 3-5551
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

N° analyse : 66476-20-150 Type analyse : P2CL_C
Origine échantillon : EVETTE-SALBERT Point surveillance : 311
Réservoir
Installation : STATION EVETTE SALBERT (TTP)
eau traitée au chlore (U.G.E.) CAB
prélevé sous accréditation par Mr Bernard (BER) Laboratoire PMA
Date de prélèvement : 14/01/2020 à 11h05
Date de réception : 14/01/2020 à 11h45
Date de début des essais : 14/01/2020 à 13h00

Le
ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE
UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC
8 RUE HEIM CS 90247
90005 BELFORT CEDEX

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les déclarations de conformité ne sont pas couvertes par l'accréditation.
Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

PESTICIDES TOTAUX		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
Somme des pesticides identifiés		H	0.016		µg/l	0,5		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
Calcul de l'équilibre calcocarbonique		A	agressive		qualit.		EQ/LINC	
pH à l'équilibre		A	8.34		unité pH			Calcul selon méthode LEGRAND-POIRIER
METAUX ET MICROPOLLUANTS MINERAUX		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Aluminium	A	14		µg/L		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Arsenic	A	1.7		µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Baryum	A	0.046		mg/l		0.70	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Bore	A	<0.050		mg/L	1		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Fer total	A	<20		µg/l		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Fluorures	A	0.30		mg/l	1.5		NF EN ISO 10304-1
(*)	Indice cyanure	A	<15		µg/l	50		Méthode interne O 0832 CER
(*)	Manganèse	A	<5.0		µg/l		50	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Mercuré	A	0.020		µg/L	1		NF EN ISO 17852
(*)	Plomb	A	<1.0		µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Sélénium	A	<1.0		µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
MINERALISATION		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Calcium	A	33		mg/l			NF EN ISO 7980
(*)	Magnésium	A	2.1		mg/l			NF EN ISO 7980
(*)	Potassium	A	0.43		mg/l			NF T 90-020
(*)	Sodium	A	2.5		mg/l		200	NF T 90-020
PARAMETRES TERRAIN (mesurés par le préleveur)		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique

CONCLUSIONS Eau conforme aux limites de qualité mais non satisfaisante au regard des références de qualité, l'ARS vous fera parvenir, le cas échéant, un bulletin avec un commentaire sanitaire.

Renseignements Complémentaires

Pour les paramètres sous-traités : voir résultat CARSO joint.

Safia ZEHAFF
Directrice du Laboratoire

RAPPORT D'ANALYSE N° 66476-20 rev. 0

pH sur le terrain	A	7.8		-			NF EN ISO 10523
-------------------	---	-----	--	---	--	--	-----------------

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation)
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)
H=Laboratoire CARSO-LSEHL (1-1531)

La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)
(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation.
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique